



## Immatriculation à ATOUT FRANCE ou non ?

Par **FGendry**, le **08/01/2019** à **09:20**

Bonjour je réfléchit au projet de créer une entreprise de conciergerie/hospitalité autour d'événements sportifs et culturel à desination d'une clientèle strictement professionnelle (voyages d'affaires)

En naviguant sur internet la question d'immatriculation au registre du tourisme est assez floue.

En effet, le but de mon entreprise sera de facilité leurs relations publiques ou l'organisation d'événements (code ape 7021Z ou 8230Z) en leur proposant des solutions clés en mains qui parfoit inclueront une nuitée et/ou transport en plus de la bileterie VIP à l'événement.

Dois-je tout de même être comprit comme un opérateur de voyages et m'inscrire à ce fameux registre ?

En faisant une étude de la concurrence, je me rends compte qu'il y a un peu des deux (inscrit ou non)

Merci de votre retour.

Cordialement.